



RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT

SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Résolution # 1-24-01-24

Présences : Andréanne Blais, Marie-Pascale Duvieusart, Lisanne Chauvette, Carl Plante, Pierre Levasseur, Emmanuel Laplante, Luc Traversy, Stéphanie Lord et Audrey Lachance

Engagement de Nature-Avenir à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire :

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration ;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Nature-Avenir s'engage à :

- Soutenir les axes et les cibles du Plan nature 2030, tel que présentés lors de la tenue de la consultation régionale du 1^{er} novembre 2023;
- Appuyer les initiatives inscrites au Plan nature 2030 dans la mise en œuvre de notre plan d'action;
- Poursuivre nos efforts en matière de conservation des milieux naturels sur notre territoire d'action, notamment par la protection des habitats d'espèces en situation précaire et des milieux humides identifiés prioritaires dans les PRMHH des MRC de la région du Centre-du-Québec;

Nature-Avenir

101-180, rue Saint-Damase, Drummondville (Québec) J2B 6G9
Téléphone: (819) 475-1048, Courriel: info@natureavenir.org, Site Web: natureavenir.org



- Prioriser les actions qui sont inscrites dans le Plan de conservation des aires naturelles du territoire d'action de l'organisme Nature-Avenir;
- Développer un partenariat avec les communautés autochtones afin de préserver la biodiversité des milieux naturels et d'en harmoniser l'intendance;
- Assurer la concertation de l'ensemble des acteurs dans la planification territoriale;
- Soutenir les projets d'aires protégées sur notre territoire d'action afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030.

Nature-Avenir estime que :

- Tout organisme de conservation qui œuvre en territoire régional a un besoin financier pour le soutien de leur mission respective;
- De 2024 à 2027, l'organisme Nature-Avenir vise un objectif annuel de 200 000 \$, soit 120 000 \$ pour l'intendance générale, 22 000 \$ pour la surveillance des propriétés conservées et 58 000 \$ pour soutenir les projets de mise en valeur des propriétés. Cet objectif annuel vient justifier leurs moyens d'action assurant la préservation des caractéristiques naturelles du Centre-du-Québec;
- De 2027 à 2030, l'organisme Nature-Avenir vise un objectif annuel de 530 000 \$, soit 355 000 \$ pour l'intendance générale, 68 000 \$ pour la surveillance des propriétés conservées et 107 000 \$ pour soutenir les projets de mise en valeur des propriétés.

Audrey Lachance, appuyée par Emmanuel Laplante, propose l'adoption de cette résolution.

Signé à Drummondville par voie électronique, le 24 janvier 2024.

Andréanne Blais, présidente

Marie-Pascale Duvieusart, secrétaire

Nature-Avenir

101-180, rue Saint-Damase, Drummondville (Québec) J2B 6G9
Téléphone: (819) 475-1048, Courriel: info@natureavenir.org, Site Web: natureavenir.org